

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél.(31-70-302 23 23). Télégr.: Intercourt, La Haye. Télécopie (31-70-364 99 28). Télex 32323. Adresse Internet : http://www.icj-cij.org

Communiqué

non officiel pour diffusion immédiate

N° 2002/3 Le 13 février 2002

Mandat d'arrêt du 11 avril 2000 (République démocratique du Congo c. Belgique)

<u>Le président de la Cour s'adressera à la presse écrite et audio-visuelle immédiatement après la lecture de l'arrêt, le jeudi 14 février 2002</u>

LA HAYE, le 13 février 2002. La Cour internationale de justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, rendra son arrêt en l'affaire du <u>Mandat d'arrêt du 11 avril 2000</u> (<u>République démocratique du Congo c. Belgique</u>) le jeudi 14 février 2002 à 15 heures au cours d'une séance publique, ainsi qu'il a été indiqué dans le communiqué de presse N° 2002/2 du 7 février 2002.

Immédiatement après la fin de cette séance, le président de la Cour, M. Gilbert Guillaume, fera une déclaration à l'intention de la presse écrite et audio-visuelle sur l'arrêt rendu par la Cour. Tant la lecture de l'arrêt que la déclaration du président auront lieu dans la grande salle de justice du Palais de la Paix à La Haye.

Département de l'information:

M. Arthur Th. Witteveen, premier secrétaire de la Cour (+ 31 70 302 23 36) Mme Laurence Blairon, attachée d'information (+ 31 70 302 23 37) Adresse de courrier électronique: information@icj-cij.org